

BRUNCH MUSICAL AU DOMAINE FORGET ET CASINO



14 juillet 2019

Dimanche 14 juillet

- 10h00** Départ de l'École les Mousaillons (à côté de l'Église de Pintendre).
Route vers St-Irénée.
Aucun arrêt ne sera effectué en route.
- 12h30** Assistez à un brunch spectacle musical au Domaine Forget (programmation à venir début mars). Le brunch est sous forme de buffet. Le Domaine Forget, c'est d'abord et avant tout une Académie de musique et de danse pour jeunes et futurs professionnels qui a acquis une réputation enviable et reconnue sur le plan international pour la qualité de son enseignement. C'est également le foyer d'un Festival international de musique qui présente pendant tout l'été une trentaine de concerts de musique classique et de jazz. Profitez de la beauté des lieux afin d'admirer cette vaste propriété offrant une vue imprenable sur le fleuve St-Laurent, lors du spectacle extérieur.
Route vers la Malbaie.
- 14h15** Temps libre au Casino de Charlevoix; Mesdames et Messieurs, faites vos jeux
Pour être admissible à la promotion Charlevoix, on en rêve, vous devez être présents au casino pour une durée minimale de 5 heures au total.
Repas inclus au restaurant St-Hubert du Casino de Charlevoix ou similaire. L'heure vous sera confirmée 1 semaine à l'avance.
- 20h45** Route pour le retour à la maison
- 23h00** Heure d'arrivée approximative à la maison

■ **Prix 75.00 \$** par personne, taxes incluses,

Voyage basé sur un minimum de 40 participants

**RESERVATION :
HUGUETTE FOURNIER**

418 837-0930

**Dépôt de 50 \$/pers. pour le 30 avril 2019
Balance de 25 \$ pour le 30 mai 2019**

**Paiement par chèque ou argent
au nom de Voyages Club Sélect
ou par carte de crédit**



874 Archimède, Lévis
Québec, G6V 7M5

Téléphone 418-830-0646
Télécopieur 418-835-3361

1 888 830-0646
Courriel info@vclubselect.com

www.vclubselect.com

Votre conseiller(ière) : Jennifer Veer
Détenteur d'un permis du Québec

Dépôt et paiement final

1- Un dépôt de 50\$ ainsi que le paiement pour les assurances si nécessaire, est demandé au moment de la réservation afin de confirmer votre inscription soit en argent ou par chèque (au nom de Voyages Club Sélect) ou par carte de crédit.
2- Le paiement final est demandé le 30 mai 2019.

Frais d'annulation : Si vous annulez votre voyage, les frais d'annulation suivants seront appliqués:

1- 45 jours et + avant le départ (Avant le 30 mai 2019) :	Montant du dépôt
2- 44 à 30 jours avant le départ (Entre le 31 mai 2019 et le 14 juin 2019) :	50% du forfait
3- 29 jours et moins avant le départ (Après le 15 juin 2019) :	100% du forfait

Changement d'occupation (si hébergement)

1- Si des changements sont effectués par un ou plusieurs participants et que ces changements affectent l'occupation des chambres, les prix seront ajustés de façon à refléter l'occupation réelle de la chambre.
2- Si un supplément doit s'appliquer, le participant peut réclamer cette somme auprès de l'assureur qui a émis son assurance voyage.

INCLUS dans le prix

- Transport en autocar de luxe 56 passagers
- Voyage accompagné par l'organisateur
- Pourboire au(x) chauffeur(s)
- Taxes applicables, la taxe au fonds d'indemnisation des agents de voyages de 1\$ par 1000\$ et le service lors des repas.
- 1 brunch musical
- 1 Souper(s)

NON INCLUS dans le prix

- Services d'un guide accompagnateur
- Assurance-annulation
- Dépenses personnelles

■ Assurance

Nous vous recommandons fortement de vous prémunir d'une assurance voyage pour ainsi éviter les conséquences fâcheuses qui vous empêcheraient de voyager. Bien vouloir prendre connaissance des conditions s'appliquant pour les maladies préexistantes auprès de votre organisateur(trice) de voyages ou auprès de l'agence.

Âge	1 à 99
Protection annulation Voyages Club Sélect en cas de maladie ou décès.	3.00 \$

NOTE: Les prix d'assurances mentionnés ci-dessus sont taxes incluses et sujets à changement sans préavis.

■ Notes

- Pour tous les voyages de 5 jours et moins réservés après le 1er octobre 2017, le rabais (la carte) membre sélect ne sera plus applicable.
Aucune nouvelle carte de membre ne sera émise.